

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

---ooOoo---

SÉANCE DU 17 JUIN 2021

---ooOoo---

Le dix-sept juin deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mons en Barœul s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Rudy ELEGEST, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance conformément à la loi pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

1 – FINANCES

- 1/1 – Admissions en non-valeur – Budget principal Ville
- 1/2 – Création d'un groupement de commandes entre la Ville et le C.C.A.S. pour la maintenance du logiciel de gestion financière

3 – URBANISME – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 3/1 – Mise en place d'une aide à l'acquisition de vélo urbain, de Vélo à Assistance Electrique et de matériel antivol pour vélo
- 3/2 – Revalorisation du Parc des Sarts – Acquisition du 174 rue Jean Jaurès
- 3/3 – Acquisition du foncier accueillant un poste public de distribution électrique
- 3/4 – Mise en œuvre d'une solution de gestion des DIA et des ADS – Convention de coopération entre la MEL et la Ville
- 3/5 – Cession à la MEL – Terrain situé rue Lacordaire
- 3/6 – Avis du conseil municipal sur les projets de modification des onze PLU de la Métropole Européenne de Lille
- 3/7 – Exonérations complémentaires de loyers dus par les entreprises locataires de la Ville affectées par la crise sanitaire – Budget annexe « patrimoine locatif » et exonérations de la redevance d'occupation du domaine public – Budget principal « Ville »

4 – TRAVAUX

4/1 – Création d'une façade architecturale à l'entrée du futur parking situé 154 rue du Général de Gaulle – Concours de maîtrise d'œuvre – Constitution du jury du concours – Indemnisation des membres qualifiés du jury – Prime aux candidats

4/2 – Rénovation et extension de l'école Anne Frank – Marché public de maîtrise d'œuvre – Prime aux candidats

5 – PERSONNEL

5/1 – Modification du tableau des effectifs municipaux au 1^{er} juillet 2021

5/2 – Réactualisation de l'existence de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services d'une commune de 20 000 à 40 000 habitants

6 – PETITE ENFANCE

6/1 – Modification des règlements intérieurs de la crèche municipale et de la halte-garderie multi-accueil Camille Guérin

6/2 – Réservation de places à la crèche d'entreprise « Les Mondilous » - Participation financière municipale

8 – SPORTS – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE

8/1 – Attribution des subventions annuelles aux associations du domaine scolaire

8/2 – Modification du règlement intérieur des accueils périscolaires municipaux et mercredis récréatifs, du règlement intérieur des études surveillées et du règlement intérieur des centres de loisirs municipaux

9 – MUSIQUE – CULTURE

9/1 – Modification des tarifs de vente de livres à la braderie

11 – SECURITE - CITOYENNETE - ETAT CIVIL

11/1 – Révision des tarifs et redevances concernant le cimetière communal

13 – DEMOCRATIE PARTICIPATIVE – E-ADMINISTRATION

13/1 – Demande de raccordement à l'API Particulier CNAF et DGFIP dans le cadre de l'Espace Citoyens

13/2 – Création de deux postes de conseillers numériques en contrat de projet dans le cadre de France relance

14 – DIVERS

14/1 – Travaux de réaménagement d'un immeuble à vocation commerciale et tertiaire – Remise de pénalités de retard appliquées à l'entreprise Mazzolini

15 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL - DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE LA DELIBERATION N° 7 EN DATE DU 28 MAI 2020 DONNANT DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE AU TITRE DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Etaient présents :

M. ELEGEEST, Maire ; M. JONCQUEL, Mme ANSART, M. BOSSUT, Mme DA CONCEIÇÃO, M. BLOUME, Mme DUBRULLE, M. TONDEUX, Mme ADGNOT, M. MENARD, Mme VETEAU Adjoints ; Mme DOIGNIES, Mme HALLYNCK, M. VANHOUTTE, Mme DELARUE, M. LEDÉ, Mme LECONTE, Mme BERGOGNE, Mme ALBA, M. LAMPE, M. MICMANDE, M. GANSERLAT, Mme CORPLET, M. CAMBIEN, M. DUHAMEL, Mme HENNOT, Mme GONZALEZ, Mme BEAUVOIS, M. TOUTIN, Mme ROBILLIART, M. VAILLANT.

Etaient représentés :

M. LEROY par Mme ANSART ; Mme DAOUDI par Mme LECONTE ; M. BORTOLOTTI par M. ELEGEEST ; M. LEBON par M. TOUTIN

M. MENARD, secrétaire, de séance, procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire salue un retour à « la vie normale », petit à petit.

« Pour les élus, le mandat consiste à gérer l'organisation de plus de 300 agents. Actuellement, il y a du bruit et des vibrations importantes, liés aux travaux à l'Hôtel de Ville. Une bonne nouvelle : nous avançons bien sur le chantier. Normalement la façade sud devrait être achevée mi-juillet, le nord fin octobre. La fin des travaux, y compris les réaménagements intérieurs, est prévue en mars 2022.

Merci aux agents et aux cadres pour leur compréhension et au Directeur des Services Techniques qui a programmé ce chantier de façon satisfaisante. D'ici quelques mois, on retrouvera le calme. Il s'agit d'une belle performance de travaux en site occupé.

Une 2^e facette du mandat concerne la gestion de dossiers. La délibération 4/2 constitue le point de départ du chantier de réhabilitation de l'école Anne Frank. Il s'agit du dossier le plus important de cette soirée. Avec le chantier de l'école La Paix, en cours, cela représente des millions de travaux.

La 3^e facette du mandat d'élu consiste en de multiples rencontres avec les Monsois. La crise nous en a privé.

Sur le fonctionnement des services, la crise a entraîné un bouleversement du travail. Il y a des leçons à tirer, des éléments de réorganisation à étudier.

Le développement de projets a été également impacté. L'action sociale a été renforcée : AMH, tarifs de la restauration scolaire, repas à domicile, soutien à l'économie...

Les contacts avec les Monsois ont été réduits au maximum. Ces derniers jours, cela redémarre un peu :

- labellisation du Parc du Barœul par la Ligue Protectrice des Oiseaux,

- journée de découverte des parcs. Je remercie vivement les services.
- les noces de platine des époux Wilson,
- le prix national de lutte contre le harcèlement accordé au collègue Rabelais, pour la création d'une affiche,
- la célébration de l'Appel du 18 juin,
- l'inauguration de Hello Bocaux,
- peut-être que le 14 juillet sera célébré plus normalement,
- Start Avenir au Fort...

Cela redonne le goût de retourner vers les autres.

Pour les deux prochains week-ends de doubles élections, dans un contexte de pandémie et de beau temps, la tentation sera forte à l'abstention.

Les propositions de directions politiques nationales peuvent entraîner une non-participation. Les débats mettent en avant les questions de sécurité, alors que cette question ne relève pas du Conseil Régional.

Mme LECONTE et les services ont mobilisé beaucoup de moyens humains et matériels : environ 60 membres du personnels et 20 présidents.

Je lance un appel aux scrutateurs. Il en faut 2 fois 8 par bureau.

En ce qui concerne les assesseurs, les listes de candidats envoient peu de listes d'assesseurs. J'espère que tout se passera pour le mieux.

Je tiens à faire 2 communications en lien avec les délibérations que présentera Baptiste MENARD.

Dans quelques jours, le CCAS portera la candidature pour l'organisation et la labellisation d'une Maison France Services à Mons. Nombre de services publics se font par voie dématérialisée. Des personnes sont en situation de fracture numérique. Ce projet est lancé pour que plus personne ne soit exclu du service public. Sur la centaine de visites journalières au CCAS, nombre de demandes sortent du cœur des missions du CCAS.

La Maison France Services permettra un accès au premier niveau de contact, en lien avec le Ministère de la Cohésion du Territoire, la CAF, la CPAM, le Ministère de la Justice, les Finances Publiques, Pôle Emploi, les Caisses de Retraite, l'Etat pour les cartes grises, la Poste. Il s'agira d'un guichet unique, ouvert au public 24 H par semaine, sur 5 jours.

2 agents à temps complet seront formés.

Un local d'environ 80 m² sera mis à disposition au rez-de-chaussée de l'Europe. Un bémol : la cellule doit être réaménagée. On va solliciter une dérogation pour faire les travaux et démarrer plus tard.

Le budget de fonctionnement devrait s'élever à 90 000 €, avec une participation de l'Etat de 30 000 €.

Le 7 juillet, le marché de restauration confié à Lys Restauration démarrera pour 4 ans (pour les 1 500 repas par jours de la restauration scolaire, ainsi que pour les accueils de loisirs), pour un montant de 550 000 € par an.

Le nombre d'enfants fréquentant les restaurants scolaires est en augmentation.

En 2009, nous avons fait le choix de 20 % de produits issus de l'agriculture biologique.

En 2014, nous avons introduit un minimum de produits frais de saison, ainsi que 4 menus uniques sans viande, par mois.

En 2017, 30 % de produits bio, 7 produits labellisés par semaine, 6 repas sans viande par mois, 3 menus végétariens, des circuits courts et des produits locaux, des produits frais et bruts, et engagé du personnel de la Ville dans la confection des repas.

En 2021, nous avons anticipé la Loi EGALim qui s'imposera au 1^{er} janvier 2022 : 50 % de produits de qualité durable dont plus de 20 % bio + 7 éléments qualitatifs par semaine (nous verrons si nous pouvons aller au-delà en janvier), 1 menu végétarien par semaine, et un engagement de lutte contre le gaspillage alimentaire. Pour cela, nous avons modifié les modalités de réservation. La réservation le jour même avant 10 h conduit à jeter autour de 50 repas par jour à la poubelle. Les badgeuses vont disparaître. Les familles auront jusqu'au jeudi pour réserver les repas des lundis et mardis, et jusqu'au lundi pour les repas des jeudis et vendredis.

En 2022, il y aura une meilleure information des usagers sur les obligations, la qualité alimentaire et nutritionnelle des protéines.

En contrepartie, les tarifs resteront au niveau de 2020 (la baisse des tarifs en 2020 de 55 % a conduit à des tarifs applicables de 0.50, 0.80, 1.10, 1.40 et 1.75 € en fonction des revenus), sachant que le coût moyen achat est de 2.50 € et le coût de revient supérieur à 5 €. Malgré l'amélioration, nous avons décidé de figer les tarifs en 2021.

Je tiens à vous présenter et à souhaiter la bienvenue à Nathalie CRISPIN, nouvelle collaboration de cabinet du Maire.

J'ai appris, avec beaucoup de tristesse, que Mme Marie-Antoinette DEBROUCKER, s'était éteinte dans sa 109^e année. Elle avait dû quitter récemment Mons pour rejoindre un établissement de santé. Elle était adorable, courageuse, forte. J'ai une pensée très émue pour elle. »

Adoption du procès-verbal de la séance du 25 mars 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1 – FINANCES

1/1 – ADMISSIONS EN NON-VALEUR – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Adopté à l'unanimité.

1/2 – CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CCAS POUR LA MAINTENANCE DU LOGICIEL DE GESTION FINANCIERE

Adopté à l'unanimité.

3 – URBANISME – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3/1 – MISE EN PLACE D'UNE AIDE A L'ACQUISITION DE VELO URBAIN, DE VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE ET DE MATERIEL ANTIVOL POUR VELO

M. ELEGEEST :

« Il s'agit d'une délibération importante. Il ne s'agit pas d'une conversion récente à la petite reine.

La pandémie a conduit à un accroissement de la pratique du vélo.

La part modale du vélo est très faible : 2 % à la MEL, 5 % à Paris, 16 % à Strasbourg, 87 % à Bordeaux.

Cela a toujours été une source d'interrogation, pour moi, quand on sait que 50 % des déplacements dans la Métropole font moins de 3 km.

Je ne rappellerai pas la liste des actions menées à Mons.

Le projet de délibération vise à mettre en place une aide à l'acquisition de vélos, avant l'été, en anticipation de la délibération cadre qui sera prise, à la Métropole, le 28 juin.

En fonction des décisions de la MEL, on continuera à agir en résonance des actions de la MEL (notamment en matière de stationnement), avec Nicolas JONCQUEL et Colette HALLYNCK. Les 3 axes développés par la MEL sont :

- l'écosystème vélo,*
- le V'Lille,*
- le réseau et les aménagements cyclables.*

Mme HALLYNCK :

« Je vais donc vous présenter le dispositif d'aide à l'achat de vélo que l'on vous propose pour une mise en place, dès le 1er juillet 2021. Mais, je vais également en profiter pour vous présenter les grands axes de notre plan vélo.

Tout d'abord, ce nuage de mots pour vous illustrer que la pratique du vélo s'envisage de manière globale :

- on parle d'un système vélo et non pas uniquement de la voirie : le stationnement, la réparation, la formation, la sensibilisation... c'est l'objet de notre plan vélo,

- mais aussi de façon encore plus globale : le vélo s'intègre dans la façon dont on conçoit et fait évoluer la ville. A Mons, c'est l'idée de la ville compacte, des courtes distances. C'est ainsi le fil rouge de nombreux projets depuis des

années : travailler pour des espaces publics de qualité, questionner le partage de l'espace pour une ville agréable pour tous (piétons, vélos, jeunes et moins jeunes), améliorer la multi fonctionnalité, encourager les commerces de proximité, donner plus de place à la nature en ville...

Le plan vélo, à travers 5 axes, c'est l'idée de mettre en cohérence différentes actions déjà mises en place, de les poursuivre, les amplifier pour aboutir au système vélo complet :

- faciliter l'accès à un vélo et en bon état : aide à l'achat, objet de la présente délibération, mais aussi le partenariat avec le Busabiclou qui propose des ateliers d'auto-réparation,

- (ré)apprendre à rouler à vélo : le volet formation auprès de différents publics,

- pouvoir circuler en toute sécurité : élaboration du PPI voirie et du schéma directeur cyclable avec la MEL et l'ADAV : réflexions à l'échelle de la ville et de la MEL pour construire un réseau cyclable hiérarchisé,

- stationner sereinement : mobilier de stationnement de courte ou longue durée, ateliers de marquage, sensibilisation,

- sensibiliser, soutenir l'usage du vélo : prime mobilité déployée auprès des salariés de la ville, promotion du vélo auprès des écoles et des entreprises.

L'aide à l'achat de vélo, qui est donc l'objet de cette délibération, a pour objectif de susciter le déclic pour convertir de nouvelles personnes au vélo, en particulier chez des automobilistes. L'aide peut permettre l'équipement de ce vélo dont le prix est encore élevé. Sur le schéma, proposé par la Fédération des Usagers de la Bicyclette, on voit les différents bénéfices du VAE, dont le report modal depuis la voiture (plus facile que vers le vélo classique), les dénivelés gommés, la distance parcourue plus grande, et un public très large qui peut être touché, davantage que le vélo classique, avec des bénéfices pour la santé.

Nous avons souhaité que l'aide soit inversement proportionnelle aux revenus, via la grille présentée. L'aide va de 100 € à 400 € pour un VAE, et les deux tranches inférieures sont également éligibles à la prime de l'état de 200 €, qui se cumule.

L'aide est également élargie aux vélos classiques, à hauteur de 100 et 200 €, pour les deux tranches inférieures de la grille.

Nous avons souhaité également encourager l'achat d'antivol U, en même temps que l'achat d'un vélo, avec une aide de 15 € à 30 € pour permettre aux nouveaux cyclistes de s'équiper correctement dès le début.

Nous vous proposons donc de lancer cette aide à l'achat de vélos dès le 1er juillet 2021, avec une enveloppe de 25 000 € pour l'année en cours. L'attribution se fera dans l'ordre de dépôt des dossiers, jusqu'à épuisement de l'enveloppe, et avec une liste d'attente pour l'année suivante si besoin. En contrepartie, le bénéficiaire signe une charte pour s'engager à utiliser son vélo régulièrement pour ses déplacements courants, et à respecter le code de la route notamment.

Je vous remercie. »

M. TOUTIN se félicite de la démarche engagée. Il voit le chemin parcouru depuis 20 ans et restant à parcourir. Il tient à revenir sur l'aménagement du Pont du Lion d'Or qui a été réalisé au détriment des piétons et cyclistes.

M. ELEGEEST répond qu'il s'agit là d'une intervention de la MEL. 90 % de l'aménagement se situe sur le territoire lillois. Il ne s'agit ni d'une compétence communale, ni d'une compétence territoriale de la Ville.

« Nous avons été placés devant le fait : c'était ça ou rien. Lille a demandé l'avis des Monsois, avec la volonté de ne pas en faire plus. »

Je rejoins M. TOUTIN : la situation n'est pas optimale. Je suis étonné qu'on ait dépensé 5.5 millions d'euros pour le giratoire St Ghislain où il passe assez peu de vélos, alors qu'on ne l'a pas fait pour le Pont du Lion d'Or où on a dépensé beaucoup moins et où circulent énormément de cyclistes. Les travaux n'ont pas été à la hauteur du besoin. La création d'une vraie passerelle cycliste nécessiterait une intervention sur la rue du Faubourg de Roubaix. La configuration de cette voie nécessiterait de faire sauter un rang de stationnements. Cela devrait conduire à un réexamen des points noirs cyclistes.

Mons se situe sur de grands itinéraires vélos. Par exemple, la continuité cyclable qui sera réalisée, dès cette année, avenue du Barœul. Début septembre, un très gros chantier sera engagé sur la pelouse qui jouxte Heineken et le giratoire à Marcq.

J'ai demandé à la MEL, 100 millions d'euros pour les aménagements : 25 % pour les voies touristiques, 75 % pour les voies quotidiennes.

Il faut passer un nouveau braquet. »

La liste « Un nouveau souffle à Mons » a déposé 6 amendements.

M. TOUTIN donne lecture des amendements. **M. JONCQUEL** apporte des réponses à chacun d'eux.

Amendement n° 1 : Plan stratégique, compléter l'axe 3 « circuler à vélo en toute sécurité : négociation avec la Métropole Européenne de Lille d'un Plan Pluriannuel d'Investissement voirie permettant d'améliorer la pratique du vélo : mise en œuvre d'une « zone 30 » couvrant la totalité des secteurs résidentiels de Mons en Barœul, **sécuriser les grands axes de la commune (Coty, de Gaulle, Mendès France, Normandie, Corneille, Voltaire), déployer le principe des vélorues**, déploiement progressif des outils d'aménagements cyclables (contresens cyclables, sas vélo, tourne-à-droite) et réflexions sur la mise en œuvre d'un plan de circulation donnant la priorité aux modes actifs (vélo, piéton). »

Réponse de M. JONCQUEL et contreproposition :

« Ok sur le principe même si le texte de la délibération n'a pas vocation à être exhaustif, mais sans citer les axes en question, et sans s'engager fermement sur les vélorues (si on constate que ce n'est pas le bon outil, je ne veux pas être péremptoire). Je propose :

*« circuler à vélo en toute sécurité : négociation avec la Métropole Européenne de Lille d'un Plan Pluriannuel d'Investissement voirie permettant d'améliorer la pratique du vélo : mise en œuvre d'une « zone 30 » couvrant la totalité des secteurs résidentiels de Mons en Barœul, poursuite de la sécurisation des grands axes de la commune, déploiement progressif des outils d'aménagements cyclables (**vélorue**, contresens cyclables, sas vélo, tourne-à-droite) et réflexions sur la mise en œuvre d'un plan de circulation donnant la priorité aux modes actifs (vélo, piéton). »*

Vote sur cette contreproposition de rédaction.

Pour à l'unanimité

Amendement n° 2 : Plan stratégique, **remplacer l'axe 4** "stationner sereinement : poursuite et amplification du déploiement d'arceaux vélos Ville sur l'ensemble du territoire, étude sur le déploiement de boxes de stationnement vélos résidentiels, incitation au marquage des vélos, aide à l'équipement et au bon usage des antivols," **par** "stationner sereinement : poursuite et amplification du déploiement d'arceaux vélos Ville sur l'ensemble du territoire, déploiement de boxes de stationnement vélos résidentiels, incitation au marquage des vélos, aide à l'équipement et au bon usage des antivols,"

Réponse de M. JONCQUEL :

« Non. Nous pouvons nous engager à étudier mais pas à prendre en charge le service sans en connaître les tenants et aboutissants en termes de gestion ».

Vote

Pour l'amendement : 5

Contre : 30

Amendement n° 3 : Plan stratégique, **ajouter l'axe 6** "le plan stratégique et sa mise en place seront coconstruits avec les Monsoises et les Monsois"

Réponse de M. JONCQUEL :

« Non. Comme toutes les démarches, le plan stratégique et sa mise en place seront élaborés en concertation avec les Monsoises et les Monsois. »

Vote

Pour l'amendement : 5

Contre : 30

Amendement n° 4 : Conditions d'attributions, compléter la phrase sur le traitement des attributions "les attributions seront traitées par ordre d'arrivée des demandes et dans la limite des crédits disponibles (avec inscription sur liste d'attente lorsque le montant sera atteint), **les demandeurs seront avertis de l'obtention de l'aide en amont de leur achat.** Il est proposé au conseil municipal de fixer une enveloppe de 25 000 € pour 2021, première année du dispositif. Ce dispositif est prévu pour s'inscrire dans la durée,"

Réponse de M. JONCQUEL :

« Oui. Bonne idée mais à cadrer.

Proposition :

« Les demandeurs pourront être avertis (sur demande de leur part) de l'obtention de l'aide en amont de leur achat »

→ Dans ce cas, il faudrait prévoir sur le formulaire de pouvoir donner une facture ou un devis pour l'achat du vélo. De manière à pouvoir faire le dossier avec toutes les pièces pour instruction.

M. TOUTIN demande qu'un point d'étape soit fait fin 2021.

Vote sur cette contreproposition de rédaction.

Pour à l'unanimité

Amendement n° 5 : Conditions d'attributions, remplacer la phrase "les demandes seront limitées à une demande par personne, et à une demande par foyer, tous les deux ans," par " les demandes seront limitées à une demande par personne tous les trois ans pour les mineurs et tous les 6 ans pour les majeurs,

Réponse de M. JONCQUEL :

« Non. L'aide ne s'adresse pas aux vélos enfants. Et cible le vélo à usage urbain, pour les adultes. »

M. TOUTIN décide de retirer les amendements 5 et 6, en attendant l'évaluation de la fin 2021.

Le texte de la délibération amendé présenté au vote est le suivant :

3/1 – MISE EN PLACE D'UNE AIDE A L'ACQUISITION DE VELO URBAIN, DE VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE ET DE MATERIEL ANTIVOL POUR VELO

Mons en Barœul présente des caractéristiques favorables à l'usage du vélo au quotidien : la compacité du territoire (moins de trois cents hectares) conjuguée avec la présence de plus en plus affirmée d'une mixité de fonctions, au cœur de la métropole et donc à proximité de pôles attractifs (emploi, commerce, services, loisirs), la desserte par des transports collectifs performants (le métro et le bus à haut niveau de service). Ces caractéristiques renforcées au cours des années par une stratégie volontaire d'urbanisme permettent d'envisager Mons en Barœul comme ville de proximité, une « ville des courtes distances ».

Depuis de nombreuses années, la Ville a enclenché sur ces bases une stratégie ambitieuse et continue de soutenir l'usage du vélo, afin de remplir plusieurs objectifs : limiter et apaiser la circulation automobile, améliorer la qualité de l'air, inciter à l'activité physique (forme et santé), contribuer à diminuer le budget transport des familles, mais aussi embellir nos rues et mieux partager les espaces publics avec d'autres usages (jeux, rencontres, nature en ville...).

D'un point de vue concret, au fil des années, cette stratégie de soutien à l'usage du vélo s'est jusqu'alors traduite par les dispositions suivantes :

- création d'un garage à vélo utilisable par les élus et agents de l'Hôtel de Ville,
- création systématique d'itinéraires cyclables sur les rues principales et grands axes,
- réaménagement des entrées de ville : Pont du Lion d'Or vers Lille en 2019 et décision d'aménagement de la voie verte du Barœul le long de l'avenue du Barœul en 2021,
- transformation progressive des rues résidentielles en « zone 30 », permettant un meilleur partage de l'espace au profit des piétons et des cyclistes,
- généralisation des contresens cyclables (dès lors que les caractéristiques géométriques et le contexte d'une rue à sens unique le permettent),
- multiplication par trois des points d'accroche vélo dans l'espace public, pour aujourd'hui atteindre plus de 200 emplacements,

- implantation dès 2011 du service de Vélo en libre-service (V'Lille), huit stations réparties sur l'ensemble du territoire monsois,
- mise en place des tourne-à-droite vélo (dès lors que les caractéristiques géométriques et le contexte des carrefours le permettent),
- implantation à la station Mairie de Mons d'un parc de stationnement vélos longue durée,
- partenariat régulier avec des associations favorisant l'auto-réparation des vélos.

Forte de cette expérience et dans la perspective prochaine de l'élaboration du « plan cyclable métropolitain » et du Plan Pluriannuel d'Investissement voirie, la Ville souhaite se doter d'un plan vélo permettant une approche globale et cohérente du vélo dans la ville, en particulier pour les déplacements quotidiens.

Ce plan vélo s'articule autour de cinq axes stratégiques :

1. faciliter l'accès à un vélo : aide à l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE), partenariats avec des acteurs assurant des ventes de vélos d'occasion, ateliers de réparation, formations à l'auto-réparation, promotion et déploiement de l'offre V'Lille...,
2. apprendre (et réapprendre) à rouler à vélo : formations au code de la route, séances de « remise en selle », liens avec les partenaires de l'Education Nationale,
3. circuler à vélo en toute sécurité : négociation avec la Métropole Européenne de Lille d'un Plan Pluriannuel d'Investissement voirie permettant d'améliorer la pratique du vélo : mise en œuvre d'une « zone 30 » couvrant la totalité des secteurs résidentiels de Mons en Barœul, poursuite de la sécurisation des grands axes de la commune, déploiement progressif des outils d'aménagements cyclables (vélorue, contresens cyclables, sas vélo, tourne-à-droite) et réflexions sur la mise en œuvre d'un plan de circulation donnant la priorité aux modes actifs (vélo, piéton),
4. stationner sereinement : poursuite et amplification du déploiement d'arceaux vélos Ville sur l'ensemble du territoire, étude sur le déploiement de boxes de stationnement vélos résidentiels, incitation au marquage des vélos, aide à l'équipement et au bon usage des antivols,
5. sensibiliser, soutenir l'usage : prime mobilité douce mise en œuvre par la Ville en sa qualité d'employeur, promotion de l'usage (Plan de Déplacement Entreprise, Plan de Déplacement d'Etablissement Scolaire, formation, sensibilisation, communication)...

Dans le cadre de cette démarche globale, pluriannuelle, dont l'une des étapes clés sera l'adoption en 2021 du « plan cyclable métropolitain » et du Plan Pluriannuel d'Investissement voirie de la Métropole Européenne de Lille, la Ville de Mons en Barœul propose de mettre en œuvre, dès juillet 2021, une aide à l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique ou de vélos urbains.

La Ville souhaite favoriser ces acquisitions dans la mesure où un vélo urbain, et plus particulièrement un Vélo à Assistance Electrique, constitue le mode de transport individuel le plus à même de remplacer l'usage de la voiture individuelle dans la plupart des déplacements de la vie quotidienne. En effet, sur

le territoire de la MEL, 52 % des trajets en voiture font moins de 3 km à vol d'oiseau, et près de 85 % des trajets font moins de 10 km. Le vélo est utilisé majoritairement pour des distances courtes, 84 % des déplacements ayant une portée inférieure à 3 km. Le vélo, et d'autant plus avec une assistance électrique, concurrence aujourd'hui la voiture pour les trajets du quotidien.

Le VAE permet d'allonger les distances, de gommer les dénivelés, et ainsi inciter certaines personnes à « se mettre au vélo ».

En lien avec l'objectif de développer l'usage du vélo en ville, il s'agit véritablement de permettre aux personnes voulant acquérir un vélo urbain ou à assistance électrique, mais se trouvant dans l'incapacité de le faire au regard des prix de vente encore élevés de ce type de vélo, de le faire. L'aide est donc modulée en fonction des revenus afin d'atténuer le taux d'effort pour acquérir ce type de vélo.

La Ville propose également de soutenir, par une aide à l'acquisition, l'usage des équipements antivol en U.

Les conditions d'attribution précisées dans un règlement sont les suivantes :

- les attributions seront traitées par ordre d'arrivée des demandes et dans la limite des crédits disponibles (avec inscription sur liste d'attente lorsque le montant sera atteint). Les demandeurs pourront être informés (à leur demande) de l'éligibilité de leur demande en amont de leur achat. Il est proposé au conseil municipal de fixer une enveloppe de 25 000 € pour 2021, première année du dispositif. Ce dispositif est prévu pour s'inscrire dans la durée,
- les demandes seront limitées à une demande par personne, et à une demande par foyer, tous les deux ans,
- il devra s'agir d'un vélo à usage urbain, neuf ou d'occasion, vendu par un professionnel, disposant d'un point de vente physique (pas d'achat sur internet), avec une facture en français au nom du demandeur. Les vélos pour enfant inférieurs à 26 pouces et les modèles de vélos dédiés exclusivement à des activités de loisirs ne sont pas subventionnés (ex : BMX, vélo de piste, vélo de course, VTT...),
- les Vélos à Assistance Electrique ne doivent pas utiliser de batterie au plomb et satisfaire la définition de « cycle à pédalage assisté » selon le code de la route,
- le demandeur devra être majeur et domicilié à Mons en Barœul (résidence principale) et signer une charte sur l'honneur concernant l'usage du vélo (annexée à la présente délibération),
- enfin, ces aides à l'acquisition seront attribuées sous conditions de revenus. Ainsi, le taux de l'aide (en % du prix d'acquisition) est inversement proportionnel au Quotient Familial et cette aide est « plafonnée ». Cela aboutit aux barèmes ci-après détaillés :

Barème de l'aide pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE)			
Quotient Familial	Aide maxi	Montant maxi	Commentaire
1501-1800 €	10 %	100 €	
1301-1500 €	20 %	200 €	
1125-1300 €	30 %	300 €	
851-1124 €	30 %	300 €	cumulable avec une aide de l'Etat de 200 € (en l'état actuel des dispositions en vigueur)
Inférieur à 851 €	40 %	400 €	

Barème de l'aide pour l'acquisition d'un vélo urbain		
Quotient Familial	Aide maxi	Montant maxi
851-1124 €	25 %	100 €
Inférieur à 851 €	50 %	200 €

Barème de l'aide pour l'acquisition d'un matériel antivol (de type U)		
Quotient Familial	Aide maxi	Montant maxi
1125-1800 €	25 %	15 €
Inférieur à 1125 €	50 %	30 €

Il est demandé au conseil municipal :

- de valider le dispositif décrit ci-dessus pour une entrée en vigueur pour des achats à partir du 1^{er} juillet 2021,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document permettant l'instruction et l'attribution des aides à l'acquisition de vélos urbains, de Vélos à Assistance Electrique ou de matériel antivol pour vélo,
- d'imputer les dépenses correspondantes à cette aide à l'acquisition au budget principal de la Ville – Fonction 92824 – Compte 6574. L'enveloppe financière, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021, est fixée à 25 000 €.

Annexe à la délibération 3/1 en date du 17 juin 2021 relative à la mise en place d'une aide à l'acquisition d'un vélo urbain, d'un vélo à assistance électrique et de matériel antivol pour vélo

CHARTRE D'ENGAGEMENT DU BÉNÉFICIAIRE

La présente charte a pour objet de définir les engagements du bénéficiaire liés à l'attribution d'une aide à l'achat d'un vélo

En signant la présente charte, **je m'engage sur l'honneur à :**

➤ **Utiliser le vélo :**

- **pour mes déplacements quotidiens** (études, travail, courses, loisirs...), **aussi fréquemment que possible** afin de réduire l'usage de la voiture individuelle.
- **pour moi-même ou un membre de ma famille résidant à mon domicile et âgé de plus de 12 ans.**

➤ **Ne pas revendre le vélo « aidé » dans les trois ans** suivant la signature de la présente charte. Il est rappelé que le détournement de l'aide, notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance : « l'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. (article 314-1 du code pénal).

➤ **Respecter le code de la route** et adopter les bons réflexes pour circuler à vélo en toute sécurité. Sur ce point, la Ville de Mons en Baroeul incite à l'usage du casque.

➤ **Utiliser un vélo équipé de systèmes d'éclairage homologués et fixes, de porte-bagages et de garde-boues.**

➤ **Me munir d'un antivol de bonne résistance et de l'utiliser selon les recommandations suivantes** : attacher son vélo à un point fixe (un arceau de stationnement à vélo autant que possible), par la roue et le cadre, y compris dans les lieux de stationnement résidentiel.

A Mons en Baroeul, le

Nom – Prénom

Signature

Adopté à l'unanimité.

3/2 – REVALORISATION DU PARC DES SARTS – ACQUISITION DU 174 RUE JEAN JAURES

M. JONCQUEL :

« Il s'agit de la 5^e délibération dans le cadre du projet d'ouverture du Parc des Sarts sur l'extérieur, afin d'en faire bénéficier les riverains.

L'acquisition se fait à l'amiable. C'est la 5^e sur les 14 prévues. Elle sera mise en location en attendant les aménagements.

M. VAILLANT demande où en est l'étude ? Y a-t-il une ébauche, ou en est-on au point zéro ?

M. JONCQUEL répond que l'étude urbaine va être lancée. Lorsqu'il y aura des propositions, les riverains seront concertés.

M. ELEGEEST rappelle qu'on ne se prépare pas à des constructions, contrairement à ce que l'opposition dit sur les réseaux sociaux.

Adopté à l'unanimité.

3/3 – ACQUISITION DU FONCIER ACCUEILLANT UN POSTE PUBLIC DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE

M. TOUTIN :

« Qui était le propriétaire initial ?

Y aura-t-il un habillage particulier du nouveau transformateur en front à rue, par le promoteur ?

Si le transformateur devient public, qui va l'entretenir ?

M. JONCQUEL :

« Le transformateur est construit sur des terrains publics de la Ville, avec une convention d'usage. Il faut dissocier foncier et usage.

Le transformateur de distribution viendra renforcer le maillage Enedis sur le secteur pas sur la seule opération. »

Adopté :

- 30 voix pour,
- 5 abstentions (élus de « Un nouveau souffle à Mons »).

3/4 – MISE EN ŒUVRE D'UNE SOLUTION DE GESTION DES DIA ET DES ADS – CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LA MEL ET LA VILLE

Mme BEAUVOIS :

« Nous approuvons cette délibération, car si nous la comprenons bien, la convention à signer avec la MEL pour devrait améliorer le travail des agents de la commune chargés de l'instruction des demande. Nous espérons que cela ne remettra pas en question le ou les emplois actuels et par ailleurs, cet outil devrait permettre plus d'accessibilité des demandeurs à l'état de l'avancée de l'instruction de leur dossier déposé. »

M. JONCQUEL

« Le service urbanisme, composé de 3 agents, fait un travail extraordinaire.

L'objectif est de travailler avec un outil facilitant le lien avec les organismes instructeurs, la MEL et les usagers.

Actuellement, les choses sont très transparentes.

Je salue le service pour son accueil et le conseil aux Monsois. »

Le projet se situe entre la rue du Périgord et Equilibre.

Adopté à l'unanimité.

3/5 – CESSION A LA MEL – TERRAIN SITUE RUE LACORDAIRE

M. ELEGEEST :

« Il s'agit d'un effet collatéral des cours aux jardins d'école. »

M. JONCQUEL :

« Ce projet local a des enjeux forts sur les riverains ; il vise à résoudre les problèmes d'usage de cette amorce de rue, lié au comportement inacceptable d'automobilistes qui stationnent sur cet accès piéton à l'école ;

Nous avons trouvé un accord avec la MEL pour apaiser, pacifier, et donner plus de places aux piétons. Il s'agit de réaliser un trottoir traversant, de transformer cette amorce de rue en cour.

Le mobilier urbain qui accompagnera cet aménagement sera à la charge de la Ville.

C'est un aménagement qui ne coûtera pas cher, mais qui sera très efficace.

La délibération prévoit un transfert de foncier permettant à la MEL de faire les travaux. »

Adopté à l'unanimité.

3/6 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES PROJETS DE MODIFICATION DES ONZE PLU DE LA METROPOLE EUROPEENE DE LILLE

M. JONCQUEL

« Le PLU2 approuvé en 2019 va entrer en révision générale vers un PLU à 95, au lieu de 11 PLU actuellement. L'approbation est prévue fin 2023, début 2024.

En attendant cette révision générale, la MEL a engagé une procédure de modification. Elle concerne notamment 4 projets monsois qui ne bouleversent pas l'économie générale du projet :

- protection d'un linéaire commercial, rue du Général de Gaulle, et interdiction de transformer les rez-de-chaussée commerciaux en habitations,*
- zonage Colmant Cuvelier : classement en zonage activité économique, afin d'éviter la spéculation foncière, et ne pas fragiliser l'activité,*
- création d'un emplacement réservé sur le site Lidl, entre Lavoisier et Becquerel ; projet bien accueilli par les riverains,*
- dans les zones urbaines anciennes, permettre l'implantation sur une seule limite séparative lorsque la parcelle fait plus de 12 mètres de large. »*

Mme ROBILLIART :

« Vous choisissez de faire une délibération monso-monsoises, dont d'ailleurs le premier point prête à sourire puisque vous souhaitez instaurer un linéaire

commercial rue de Gaulle du 104 au 156 côté pair alors même que vous prévoyez la destruction d'un local commercial déjà existant au 154 pour en faire un parking ...

Quoi qu'il en soit nous attendions d'abord un débat général sur les orientations métropolitaines. Ne faisons pas les choses à l'envers !

Par ailleurs, nous nous questionnons sur la méthode :

- Avez-vous un calendrier de consultation des élus et de la population à nous proposer ? à moins que ce ne soit déjà trop tard ?*
- Comment les débats du conseil municipal, au-delà de l'avis du Maire, sont-ils transmis à la MEL ?*
- Allez-vous simplement transmettre la délibération qui nous est présentée, transmettre le procès-verbal, rédiger un document spécifique ?*
- Devons-nous transmettre nous-même nos questionnements, remarques et avis sur le PLU et le PADD au Président Castelain ?*

La révision de ce PLU, bien au-delà des ajustements locaux, doit être l'occasion de remettre en question les grandes orientations du PLU2 votées au précédent mandat et notamment de mettre fin à cette contradiction qui consiste à vouloir toujours plus d'attractivité tout en prétendant sauvegarder notre cadre de vie et se montrer exemplaire sur le plan environnemental. Seule la résolution de cette contradiction nous permettra d'aller beaucoup plus loin vers des orientations d'aménagements permettant à la Métropole Européenne de Lille d'atteindre rapidement et efficacement ses objectifs en matière de lutte contre les dérèglements climatiques, d'amélioration de la qualité de vie et de la santé des habitants, de la préservation de la biodiversité et de nos ressources. Vouloir englober toujours plus d'activités économiques déconnectées des besoins de la population et qui nécessitent de piller les territoires voisins ne peut nous mener que dans l'impasse. Face à la métropolisation et la concurrence, il est temps de remettre au goût du jour la décentralisation et la coopération régionale. Au-delà des limites physiques de notre territoire qui nous commandent de cesser cette course à l'attractivité, demandons-nous à qui elle profite :

- Permet-elle de créer des emplois correspondants au besoin des demandeurs d'emploi de la MEL ? La réponse est non.*
- Permet-elle de retenir les habitants qui ont les moyens de la quitter ? La réponse est non.*
- Permet-elle aux plus précaires de sortir par le haut ? La réponse est non.*

À cette logique d'attractivité, substituons des orientations d'aménagement favorables à un développement économique permettant de créer des emplois correspondant aux compétences et aux aspirations des métropolitaines et métropolitains, de répondre à leurs besoins, de revitaliser les quartiers qui en ont besoin, de rapprocher les services et activités des lieux de vie.

Les inconvénients nous les connaissons bien :

- Étalement urbain et bétonisation. Pas un espace vert, pas un cœur de quartier, pas une terre agricole n'est à l'abri de l'appétit toujours plus féroce des promoteurs à qui les élus déroulent le tapis rouge.*

- *Densification au-delà du raisonnable des quartiers dont les habitants aspirent à respirer.*
- *Aggravation de la thrombose routière et de la pollution.*
- *Rejet au-delà des frontières de la MEL des plus vulnérables qui ne sont plus en capacité de s'y loger. Un enjeu dans une Métropole où le taux de pauvreté est supérieur à 20 %.*

Il est aujourd'hui nécessaire d'inscrire comme principe, la zéro artificialisation nette des sols. Et cela sans tomber dans le piège de la compensation : débétonner d'un côté pour justifier l'artificialisation de l'autre n'est pas une solution viable.

Il est aujourd'hui nécessaire d'exiger une qualité de la densité en termes de cadre de vie des habitants, y compris dans les zones bien desservies en transport en commun.

Cette notion de densité vivable et heureuse mériterait de faire l'objet d'un débat citoyen d'ampleur, en particulier après la crise sanitaire qui a révélé, et non créé, l'asphyxie subie par certains de nos concitoyens dans leurs quartiers.

Il est plus que temps, aujourd'hui, de renverser la logique du tout voiture. A commencer par les voies rapides qui traversent notre métropole comme nulle autre et qui nuisent à la santé de ses habitantes et habitants. Tramway, voies vertes, logements, espaces verts voilà à quoi elles doivent laisser la place.

Évidemment le principe de solidarité doit présider l'ensemble de nos décisions d'aménagements, de constructions et de réhabilitations de logements. Notamment avec une priorité pour les logements à destination des populations les plus précaires. »

M. JONCQUEL :

« Il ne faut pas confondre les 2 procédures d'évolution du document d'urbanisme :

- *une procédure d'échelle locale qui vise à faire des modifications, à la marge, dans le cadre du PLU 2,*
- *En même temps, la révision est lancée pour l'élaboration du PLU à 95. Il y aura débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) au second semestre 2021. »*

M. ELEGEEST :

« Votre discours est un peu plaqué, un peu hors sujet.

On parle de modifications marginales, dans le cadre du PLU 2.

Vous avez de bonnes questions, mais qui n'entrent pas du tout dans le cadre de cette délibération.

Sur la densité, Mons est la ville qui a perdu le plus d'habitants de la Métropole depuis 20 ans, avec le même nombre de logements. C'est la seule commune de la MEL.

Notre parti pris n'est pas de vider la ville.

Il existe 6 000 demandes de logements par an dans la MEL. Comment mettre les logements si on ne fait ni étalement urbain ni augmentation de densité ? C'est une contradiction.

Sur le fond, nous sommes d'accord pour ne pas concentrer tous les problèmes sur la MEL. »

Adopté :

- 30 voix pour,
- 5 voix contre (élus de « Un nouveau souffle à Mons »).

3/7 – EXONERATIONS COMPLEMENTAIRES DE LOYERS DUS PAR LES ENTREPRISES LOCATAIRES DE LA VILLE AFFECTEES PAR LA CRISE SANITAIRE – BUDGET ANNEXE « PATRIMOINE LOCATIF » ET EXONERATIONS DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – BUDGET PRINCIPAL « VILLE »

Adopté à l'unanimité.

4 – TRAVAUX

4/1 – CREATION D'UNE FACADE ARCHITECTURALE A L'ENTREE DU FUTUR PARKING SITUE 154 RUE DU GENERAL DE GAULLE – CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE – CONSTITUTION DU JURY DU CONCOURS – INDEMNISATION DES MEMBRES QUALIFIES DU JURY – PRIME AUX CANDIDATS

M. TONDEUX :

« J'ai envie de parler de la beauté de la Ville.

Notre objectif est d'améliorer une rue emblématique de la Ville.

A terme, nous allons rénover l'ancienne mairie, au 108.

Au 154, il y a un immeuble insalubre et très dégradé, pour lequel il n'y a eu aucun candidat à la reprise depuis 20 ans.

Nous souhaitons créer une vingtaine de places de stationnement, à la demande des riverains et des commerçants du quartier, avec un traitement paysage, et une intégration de la façade dans le tissu urbain. »

M. VAILLANT :

« Au début, j'étais vraiment séduit. Mais 885 000 €, ça fait cher la place de parking.

Les cyclistes et les piétons dépensent plus chez les petits commerçants que les automobilistes.

Le stationnement d'un vélo consomme 10 fois moins de place qu'une voiture.

Je n'aime pas le vide. On aurait pu consacrer l'argent à la rénovation du lieu, pour un commerce.

C'est un projet à contrecourant, mais audacieux. »

M. TOUTIN :

« La nuit, la rue du Général de Gaulle est peu stationnée. Pourquoi ne pas d'abord passer cette rue en zone bleue.

Je suis d'accord avec l'intervention de la collectivité, mais je souhaite le maintien d'un espace de commerce. »

M. ELEGEST :

« Il faut visiter cette friche immonde, bétonnée, amiantée.

Il y a plus de 20 ans que ce n'est plus un commerce. Tous les commerçants se plaignent du manque de stationnements, en plus de la pression sur le stationnement résidentiel.

Nous allons vers quelque chose de plus environnemental : revêtements perméables, infiltrants, traitement paysager, éléments de façade de qualité.

L'économie, le commerce ne se décrètent pas.

On prévoit :

- *de la mobilité douce,*
- *de l'autopartage privé entre habitants du secteur,*
- *des bornes de recharge de véhicules électriques.*

Nous nous préoccupons également de l'accès aux fonds de jardin des riverains, par la mise en place d'une vidéo protection.

Nous allons permettre une innovation architecturale.

L'aménagement sera fait en concertation avec les riverains. »

Adopté :

- *30 voix pour,*
- *4 voix contre (Mme BEAUVOIS, MM. LEBON, TOUTIN et VAILLANT)*
- *1 abstention (Mme ROBILLIART).*

4/2 – RENOVATION ET EXTENSION DE L'ECOLE ANNE FRANK – MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE – PRIME AUX CANDIDATS

Mme VETEAU :

« A mon tour de dépenser pour la rénovation d'écoles monsoises.

Anne Frank est une école peu visible, peu connue, à la forme architecturale particulière, en forme d'anneau, avec une cour centrale, construite dans les années 70.

Il est nécessaire de procéder à une rénovation énergétique de ce bâtiment, en tenant compte de la complexité de la construction (boiseries acier, simple vitrage).

Pourquoi le faire maintenant ? Le dédoublement des classes de grande section de maternelle, à la rentrée prochaine, nécessite une extension de cette école, qui fera donc l'objet d'une rénovation et d'une extension.

Il y a un peu de foncier à l'arrière du bâtiment. L'extension envisagée : une classe supplémentaire, une salle des maîtres, une tisanerie, une bibliothèque, un ou deux dortoirs, un bureau ; du mobilier fixe permettant d'accroître les espaces de vie ; la réfection des sanitaires avec plus d'intimité.

Actuellement, toutes les classes ont une porte donnant sur l'extérieur, ce qui ne favorise pas la qualité énergétique. Il sera réalisé un sas commun d'accès à la cour, et la fermeture des sorties directes de chaque classe.

Il est impossible de réaliser les travaux en site occupé. Des classes provisoires seront implantées à côté de la salle de sports, pendant une année, avec un accès

direct à la cour de récréation.

Nous travaillons en concertation avec les équipes éducatives, qui ont pu visiter le Petit Prince et Montaigne, pour se projeter.

Nous sommes également en relation avec les parents d'élèves, très impliqués dans ce projet. »

M. TONDEUX donne lecture du projet de délibération.

M. TOUTIN découvre avec plaisir l'engagement d'une démarche nouvelle sur une école emblématique, atypique par sa forme et sa pédagogie ; la mise à niveau de l'ensemble des confort. Il est important de conserver la forme architecturale remarquable, de la spécificité de la forme de la toiture.

Parallèlement, il faut tendre vers le plan de neutralité carbone pour 2050, et rechercher les aides financières pour la réalisation de ces travaux.

M. ELEGEEST rappelle la liste des écoles qui ont déjà fait l'objet de travaux de rénovation ou de construction : Perrault, Hélène Boucher, Lamartine, Rollin-Guynemer, le Petit Prince, Montaigne-de Gaulle.

Certains projets ont coûté jusqu'à 5 ou 6 millions d'euros.

« L'école est la priorité absolue de la Ville depuis 20 ans.

Le parti pris de la Ville : quand on fait, on fait à fond.

Les travaux seront réalisés dans le respect de l'identité originelle de cette école.

J'ai été ravi, encouragé, motivé par l'action des parents d'élèves de cette école qui ont dit « On sait que ce n'est pas nos enfants qui vont en bénéficier », mais qui se préoccupent des générations d'élèves à venir.

C'est une bonne chose pour l'avenir. »

Adopté à l'unanimité.

5 – PERSONNEL

5/1 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS MUNICIPAUX AU 1^{ER} JUILLET 2021

Mme BEAUVOIS :

« Première observation : pourquoi un poste budgété en moins depuis janvier 2021 ?

Ensuite, le nombre de postes vacants donc non pourvus par des agents titulaires est de notre point de vue inquiétant : 1/3 de la filière administrative et de la filière sociale et 1 poste sur 2 de la filière sportive.

Pourquoi ne trouvez-vous pas à pourvoir ces 90 postes vacants ? Qui par ailleurs sont en augmentation depuis 2019. Il faudrait recruter 11 postes d'ATSEM (non pourvus depuis 2 ans) dans nos écoles maternelles est-ce impossible ?

D'autant que 7 postes ne sont plus pourvus depuis janvier 2021 les agents ont-ils quitté la collectivité ?

Seule la filière culturelle est quasi stable.

Comment envisagez-vous de pourvoir les 5 postes vacants de la filière sécurité

dont vous avez augmenté les emplois budgétés ?

Reste tout aussi inquiétant le recours aux contractuels pour assurer les emplois pérennes. Pouvez-vous nous dire si les formations visant à leur permettre de se présenter aux concours sont possibles pour toute ou partie de ces agents ? »

M. ELEGEEST :

« Il y a un problème de fond, un problème de formation initiale, d'attraction pour les métiers de la fonction publique territoriale. »

Adopté :

- 30 voix pour,
- 5 abstentions (élus de « Un nouveau souffle à Mons »).

5/2 – REACTUALISATION DE L'EXISTENCE DE L'EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES D'UNE COMMUNE DE 20 000 A 40 000 HABITANTS

Adopté à l'unanimité.

6 – PETITE ENFANCE

6/1 – MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DE LA CRECHE MUNICIPALE ET DE LA HALTE-GARDERIE MULTI-ACCUEIL CAMILLE GUERIN

Mme DA CONCEIÇÃO :

« Il n'y a pas de modifications importantes.

C'est l'occasion de revenir sur un projet petite enfance, mis à jour par la Caf, une mise à niveau, ainsi qu'une modification de l'agrément de la crèche Joséphine BAKER, pendant les travaux, passant de 45 à 25 places.

Pour rappel, le projet consiste en une remise à niveau générale de l'équipement, la création d'un local poussettes, la modification de la façade sud pour éviter les surchauffes en été. Une petite extension est prévue côté jardin, pour des espaces plus grands, plus adaptés.

Les travaux ne peuvent pas se faire en site occupé.

La crèche va déménager à l'école de Gaulle dès le début du mois de juillet, afin de permettre aux enfants de s'adapter, avant la rentrée scolaire.

Pendant les travaux, il n'y aura plus d'accueil de tous petits.

La livraison est prévue en juillet 2022, avec 45 places.

Je remercie les techniciens, Audrey HERFEUIL, Directrice de la Petite Enfance et de la Vie Scolaire, et Christophe LAMBIN, Directeur des Services Techniques, qui travaillent sur ce projet, ainsi que sur les projets de rénovation d'écoles, en plus de leur quotidien. »

Adopté à l'unanimité.

6/2 – RESERVATION DE PLACES A LA CRECHE D'ENTREPRISE « LES MONDILOUS » - PARTICIPATION FINANCIERE MUNICIPALE

Mme ROBILLIART ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

8 – SPORTS – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE

8/1 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS DU DOMAINE SCOLAIRE

Adopté à l'unanimité.

8/2 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS PERISCOLAIRES MUNICIPAUX ET MERCREDIS RECREATIFS, DU REGLEMENT INTERIEUR DES ETUDES SURVEILLEES ET DU REGLEMENT INTERIEUR DES CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX

Adopté à l'unanimité.

9 – MUSIQUE - CULTURE

9/1 – MODIFICATION DES TARIFS DE VENTE DE LIVRES A LA BRADERIE M. BLOUME

« Par moments, je me dis que je suis l'adjoint du non essentiel.

On ne va jamais au-delà et jamais en-deçà de ce qui est autorisé.

D'habitude, je vous parle de la programmation d'Allende.

Ils ont bossé, à la culture, et apporté un max aux élèves.

Le plateau d'Allende et du Trait d'Union sont beaucoup utilisés pour des résidences d'artistes.

Les studios marchent presque à plein (pour les pro).

Actuellement, allez à la bibliothèque, mettre la tête dans une lampe et écouter.

Je remercie toute l'équipe, qui a pris part à la distribution de colis, et passe des coups de fils aux aînés. »

Adopté :

- 30 voix pour,
- 4 abstentions (Mme BEAUVOIS, MM. LEBON, TOUTIN et VAILLANT)
- 1 voix contre (Mme ROBILLIART).

11 – SECURITE – CITOYENNETE – ETAT CIVIL

11/1 – REVISION DES TARIFS ET REDEVANCES CONCERNANT LE CIMETIERE COMMUNAL

Mme LECONTE :

« La délibération qui vous est proposée vise à réviser les tarifs des redevances du cimetière communal selon le type d'emplacement, la superficie, la durée des concessions.

Cette évolution a deux objectifs :

- *actualiser ces tarifs sachant que la dernière évolution des tarifs remonte à une délibération du 13 décembre 2018, modifiant elle-même les tarifs*

de 2011. C'est donc la troisième révision en 10 ans qui vise à arrondir les tarifs sachant que les actualisations ne sont pas faites tous les ans,

- par ailleurs, il s'agit, en maintenant des tarifs accessibles pour les plus courtes durées, d'inciter les familles à opter plutôt pour l'achat ou le renouvellement d'une concession de 15 ou 30 ans. Ainsi, un délai de rotation plus court permet d'exercer une meilleure gestion des renouvellements, ou des non renouvellements. Le lien avec un concessionnaire identifiable est de ce fait maintenu, contrairement aux concessions de 50 ans ou perpétuelles ; car force est de constater une forme d'abandon au fil des années voire des décennies et par conséquent, l'absence d'entretien des monuments, leur dégradation et les risques d'insécurité que cela entraîne.

Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à appliquer les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} juillet 2021. »

Adopté à l'unanimité.

13 – DEMOCRATIE PARTICIPATIVE – E-ADMINISTRATION

M. MENARD remercie Gaspard DELZENNE puis Chloé LORENT et Rachel DUEL pour le travail fourni.

Il présente le nouveau portail citoyens Mon(s) AMI numérique.

« J'ai l'honneur de présenter la délibération relative à la demande de raccordement à l'application API particulier CNAF et DGFIP dans le cadre de l'espace citoyen. Elle vise à faciliter les démarches des usagers et de pouvoir permettre un lien direct avec la CNAF et la DGFIP pour télécharger leur attestation de Quotient Familial ainsi que leur dernier avis d'imposition sur le revenu.

Vous le savez, la majorité municipale est attachée à l'idée d'améliorer la vie quotidienne des Monsois.es et de leur simplifier les démarches administratives notamment grâce à la dématérialisation et au numérique.

Cet engagement fort de la municipalité en matière de E-Administration et de Numérique s'est récemment traduit par la mise en fonction du nouveau portail numérique : il permet aux Monsois de procéder à des inscriptions, à des réservations ainsi qu'à des paiements en ligne. Depuis le 29 mai, les familles peuvent inscrire leurs enfants aux activités de loisirs de l'été et effectuer le paiement en ligne. Afin d'accompagner les Monsois.es, la Ville a mis en place des tutoriels vidéo pour l'activation et la création de l'espace. Ils sont disponibles sur le site internet de la commune ainsi que sur YouTube.

Il paraît important de rappeler à ce stade de mon intervention que nous tenons à maintenir la possibilité aux Monsois.es qui le souhaitent d'effectuer ces mêmes démarches en se rendant en mairie, comme auparavant en s'adressant aux agents des services municipaux dont nous saluons chaque jour - et en particulier durant la crise sanitaire que nous traversons - l'engagement.

Durant la campagne, Rudy Elegeest et son équipe s'étaient engagés à travers la proposition 19 - je cite - : « nous prévoyons la possibilité de réserver, de chez soi ou via une application mobile, les repas de cantine et des places en accueil de loisirs. »

J'ai envie de dire « Engagement tenu » et plus encore car, nous avons l'ambition de permettre - grâce à l'espace citoyen – aux Monsois.es d'effectuer encore davantage de démarches citoyennes en ligne. C'est le cas, par exemple, des demandes de cérémonies civiles (PACS, mariage, baptême...), des demandes d'actes d'état civil (naissance, mariage, décès, livret de famille...), des demandes d'inscriptions sur les listes électorales, des demandes de pièce d'identité ou de passeport et j'en passe.

Pour revenir plus spécifiquement à la délibération sur laquelle vous allez devoir vous prononcer dans les prochaines minutes... son adoption nous permettra d'offrir aux Monsois.es utilisateurs de procéder à des simulations de leur situation fiscale et d'adapter leur paiement en fonction du/des services sollicités. Les conseillers numériques pourront, notamment, aider les Monsois.es à créer leur compte personnel et à faire leurs démarches en ligne (pour le moment, inscriptions aux activités de loisirs de l'été, et, à partir de la fin juin, inscriptions aux activités scolaires et périscolaires (restauration, étude surveillée, accueils périscolaires du matin, du soir et du mercredi) et démarches individuelles relatives à l'état civil, aux élections et au recensement. L'éventail des opérations réalisables à distance via « l'AMI numérique » s'élargira progressivement. »

13/1 – DEMANDE DE RACCORDEMENT A L'API PARTICULIER CNAF ET DGFIP DANS LE CADRE DE L'ESPACE CITOYENS

Adopté à l'unanimité.

13/2 – CREATION DE DEUX POSTES DE CONSEILLERS NUMERIQUES EN CONTRAT DE PROJET DANS LE CADRE DE FRANCE RELANCE

M. MENARD :

« Monsieur le Maire,

Chers collègues,

A la suite de la précédente délibération relative à la mise en place de l'espace citoyen « mon(s) ami numérique », j'ai le plaisir de présenter cette délibération qui concerne la création de deux postes de conseillers numériques (en contrat de projet) dans le cadre de France Relance.

En effet, si la majorité municipale tient ses engagements en matière de E-Administration, il nous paraît important d'avoir des actions complémentaires en matière d'inclusion numérique.

La crise sanitaire que nous traversons depuis un an désormais a révélé pour les uns, rappelé pour les autres l'importance que le numérique et les outils numériques ont dans nos vies.

C'est d'autant plus difficile pour celles et ceux qui en sont éloignés.

Selon une étude de l'INSEE en 2019, 17 % de la population française déclare ne pas avoir accès à Internet ou ne pas savoir utiliser les outils numériques, ce qui peut apparaître comme un handicap à notre époque. Dématérialisation des services, accès à l'information, lien social, accès à la consommation, accès au droit ...

Au-delà de l'accès, c'est aussi 1 usager sur 3 qui se déclare en manque de compétences numériques de base. Cela constitue un frein à l'embauche, à la

résolution de problèmes du quotidien, la recherche d'information, la communication, la protection des données ...

Dans la région des Hauts-de-France, 1 personne sur 6 est exclue du numérique.

C'est pourquoi, la municipalité sous l'impulsion de son maire Rudy Elegeest, prend cette initiative, et ce d'autant plus à l'heure de la mise en place de mon(s) ami numérique.

Oui, nous avons souhaité agir pour lutter contre l'illectronisme ; c'est-à-dire, pour accompagner celles et ceux qui se trouvent en incapacité ou en difficulté pour utiliser les appareils numériques par absence ou manque de connaissances sur leur fonctionnement.

En effet, avec cette arrivée de conseillers numériques, l'objectif est clairement d'accompagner et former les Monsois.es qui en ressentent le besoin aux usages numériques.

Sur une durée de deux ans, l'Etat finance la formation et le déploiement de 4 000 conseillers numériques sur tout le territoire national, alloués sous la forme d'un montant de 50 000 euros par poste sur 24 mois.

Après des échanges avec la MEL, qui s'est positionnée pour 52 conseillers numériques, notre ville a candidate pour 2 postes. En effet, au-delà des objectifs généraux des conseillers numériques pour soutenir les Français dans leurs usages quotidiens du numérique, les sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser les usages citoyens mais aussi les rendre autonome pour réaliser des démarches en ligne.

-> Notre commune a identifié 3 grandes missions au service de la politique numérique de la ville :

- 1) l'accueil (aider les Monsois.es à faire des démarches ville dématérialisées) -> mon(s) ami numérique*
- 2) l'accompagnement (recevoir individuellement des usagers Monsois.es désireux d'apprendre)*
- 3) la formation (animation d'ateliers collectifs sur plusieurs domaines , comme les réseaux sociaux, la protection des données, la lutte contre le cyber harcèlement ...et j'en passe).*

Naturellement, dans l'échange et le partage avec les Monsois.es, d'autres thématiques et domaines d'interventions pourront émerger et être mis en place.

Les conseillers numériques sont un outil au service de la Politique de la Ville en faveur de l'accès aux outils numériques, mais aussi de lutte contre l'illectronisme et donc de l'exclusion,

Je vous remercie »

Mme BEAUVOIS :

« Nous comprenons bien que l'aide opportune de l'Etat pour le recrutement de 2 conseillers numériques vous conduit à mettre en place ce service d'aide pour la population aux outils numériques. Nous approuverons cette délibération car nous défendons ce besoin dans notre projet, cependant nous souhaiterions que vous puissiez prendre le temps de consolider ces 2 emplois, à l'issue de ces 2 années assorties d'une formation, et que les personnes formées poursuivent leur contribution au sein de la collectivité, car nous savons tous que l'avenir des

services publics connaîtra un accroissement des usages des outils numériques. »

Adopté à l'unanimité.

14 – DIVERS

14/1 – TRAVAUX DE REAMENAGEMENT D'UN IMMEUBLE A VOCATION COMMERCIALE ET TERTIAIRE – REMISE DE PENALITES DE RETARD APPLIQUEES A L'ENTREPRISE MAZZOLINI

Adopté à l'unanimité.

15 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL - DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE LA DELIBERATION N° 7 EN DATE DU 28 MAI 2020 DONNANT DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE AU TITRE DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. TOUTIN pose 2 questions :

1 – Pourquoi un bail dérogatoire de 13 mois pour Hello Bocaux ?

Réponse de M. JONCQUEL : il s'agit d'un bail de 12 mois plus 1 mois, dans le cadre du dispositif « Mon commerce en test ». Progressivement, le bail se rapprochera du montant du droit commun.

2 – La décision du 3 mai relative au bail de locaux à usage de bureaux au profit de l'Etat concerne-t-il la Police Nationale ?

Réponse de M. ELEGEEST : oui.

VŒU VISANT A REBAPTISER LA RUE THIERS PAR LA RUE LOUISE MICHEL ET A REBAPTISER LE BOULEVARD NAPOLEON

M. VAILLANT donne lecture du vœu présenté par l'opposition :

« Nous fêtons cette année deux commémorations importantes pour l'histoire de France. L'une se penche sur les activités d'un funeste personnage qui a enterré la première République pour rétablir le népotisme et la ploutocratie, a rétabli l'esclavage, a supprimé la liberté de la presse et instauré une dictature militaire, a juridiquement stipulé que les femmes étaient inférieures aux hommes, a créé un système politique où l'État écrase entièrement la société et est responsable de la mort de plus de 5 millions d'européens dont au moins 1,5 million de français.

L'autre se penche sur une période de 72 jours (18 mars 1871 au 28 mai 1871) durant laquelle les Français et Françaises ont inventé une nouvelle façon de faire de la politique. La commune de Paris fut un moment particulier où un ensemble de français et française de différentes classes sociales ont porté les valeurs universelles de liberté, d'égalité et de fraternité. On y a vu surgir le droit du travail, la gratuité de l'enseignement, l'égalité des droits, la liberté de la presse, la séparation de l'église et de l'État, la laïcité appliquée au sein de l'école, l'égalité entre les hommes et les femmes, le droit de vote aux étrangers aux élections locales, la démocratie dans l'entreprise etc. Tellement de beaux projets étouffés dans l'œuf par le massacre ordonné par Adolphe Thiers.

Il figure qu'à Mons en Barœul nous avons une rue Thiers et un boulevard Napoléon 1er. Deux tristes sires qui font honte à la tradition humaniste française et qui n'ont rien à voir avec la démocratie vers laquelle notre République doit tendre.

La dénomination des rues est l'occasion de rendre hommage publiquement à des individus célèbres qui ont fait grandir notre pays. Doit-on rendre hommage à ces personnalités anti-républicaines ?

De plus, comme vous le savez, Mons en Barœul compte très peu de rues au nom de femmes célèbres.

Nous avons Cécile Virnot, Jeanne d'Arc, Léonie Vanhoutte et Lucie Aubrac. 4 rues pour une ville comme Mons en Barœul cela fait vraiment peu. Les femmes ne sont pas absentes de l'histoire de France, bien au contraire.

Dans un premier temps, nous proposons de créer une consultation publique auprès des habitants et habitantes de cette rue et de ce boulevard pour qu'ils décident eux-mêmes d'un nouveau nom. La seule condition que nous imposerons serait que cela soit un nom féminin qui représente l'idéal humaniste.

Fort de cette expérience, nous pourrions créer une commission participative pour établir une liste de noms de femmes pour les futures expériences similaires afin que l'on atteigne une égalité symbolique dans la représentation des femmes. Par exemple, pour la rue Thiers, on peut penser à une liste de femmes qui ont participé à raviver l'idéal démocratique et républicain durant la commune.

Ces temps de réflexion et de débats autour des noms de rues raviveraient la flamme politique dans nos quartiers.

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal de Mons en Barœul formule le vœu :

- de rebaptiser la rue Thiers et le boulevard Napoléon 1^{er},*
- d'engager une consultation publique et de laisser les habitants et habitantes décider du futur nom de leur rue. »*

M. BOSSUT :

« Je m'exprime à titre personnel. J'ai l'impression de me retrouver à une épreuve du bac.

Votre vœu superpose deux considérations par forcément liées :

- dénomination des noms des édifices publics,*
- remise en cause de noms de rue.*

1 – La dénomination : produit de l'histoire, reflet de l'évolution de la société. La place de la femme, jusqu'à la seconde guerre mondiale, était minoritaire ; des noms de femmes étaient donnés à des écoles de filles, par exemple. Depuis, l'évolution s'est un peu accélérée ; un rythme rapide à l'échelle de l'histoire.

2 – Les noms de rue : vous prenez appui sur les 2 anniversaires récents, les 150 ans de la commune de Paris, extrêmement tragique, comme toutes les guerres civiles, et les 200 ans de la mort de Napoléon 1^{er}.

Ce sont des personnages de l'histoire dont on doit étudier le parcours, à l'éclairage des historiens. Les causes et conséquences sont complexes, ambivalentes.

La façon d'enseigner l'histoire a changé : contextualisation, points de vue...

Il faut se méfier des messages simplistes, binaires, des médias.

On ne peut pas choisir son histoire, dans l'histoire, et appliquer une grille d'analyse.

On ne peut pas changer l'histoire, mais changer la façon de créer l'histoire.

On ne peut couper, effacer ce qui peut gêner dans le parcours d'un homme, d'un contexte.

A quoi cela nous conduit-il ?

Clémenceau, le Tigre, Ministre de l'Intérieur...

Ferry et Gambetta : soutiens à l'extermination coloniale.

Jean-Jacques Rousseau a abandonné ses enfants nouveaux nés...

Parfois, il y a des liaisons dangereuses entre l'histoire et la politique.

Pour tout cela, je n'adhère pas à votre vœu. »

3 voix pour : Mmes ROBILLIART et BEAUVOIS, M. VAILLANT

31 voix contre.

M. LEBON, qui a donné pouvoir à M. TOUTIN qui vote contre le vœu, ne prend pas part au vote.

QUESTIONS DIVERSES

Question écrite posée par M. VAILLANT :

Nous nous interrogeons sur le pacte de gouvernance voté au prochain conseil métropolitain. Dans la délibération d'octobre 2020, on peut voir que l'étape des débats sur cette question devait se dérouler de novembre 2020 à février 2021 avec des « séances participatives avec les citoyens » et des « concertations avec les territoires et communes sur le contenu des contrats de projets ». Nous disposions alors d'un délai de 2 mois pour présenter le document au conseil municipal et adresser à la MEL leurs remarques. Nous n'avons pas souvenir d'un tel moment d'effervescence démocratique.

De plus, passé le délai de 2 mois, l'avis des conseils municipaux sont réputés favorables.

Dès lors, nous posons la question pour savoir où est passé le débat sur le Pacte de gouvernance métropolitain ?

M. ELEGEEST :

« Le débat aura lieu à la Métropole à la fin du mois. Ce pacte présente des évolutions marginales par rapport au précédent. Les seules différences :

- *possibilité pour les maires de se faire représenter,*
- *renforcement de la proximité avec les maires des communes, dans les 8 territoires métropolitains,*
- *instauration d'une conférence territoriale des maires,*
- *création d'un nouveau portail territorial pour une meilleure information des maires,*

- mise en œuvre de contrats de projets,
- renforcement de la concertation citoyenne.

Il n'y a pas de changement de fond important. La logique est bien celle du « qui ne dit mot consent ». Il ne m'a pas semblé utile de délibérer.

La MEL est un magnifique outil. Elle dispose de compétences, de moyens colossaux (plus de 2 milliards d'euros), bien plus que la somme des budgets communaux.

C'est là que beaucoup de choses se jouent :

- outil de financement (attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire et fonds de concours),
- portage de stratégies d'échelle métropolitaine.

Face à cela, c'est le trou noir démocratique. Il y a un problème conceptuel : des enjeux fondamentaux et un trou noir démocratique. Tant que l'élection se passera au second degré, je suis convaincu que c'est l'outil de redistribution qui primera sur les stratégies d'échelle métropolitaine.

La règle du jeu globale est à faire évoluer. Cela ne pourra pas continuer comme ça.

La MEL a une influence considérablement plus importante que le Département, pour les habitants de la Métropole. Cela échappe complètement aux électeurs, aux citoyens.

Vive le suffrage universel direct !

Une touche positive : la vision métropolitaine évolue depuis un an, en matière de développement durable, d'électromobilité, de tarification des transports, de politique vélos. Quelques schémas prennent naissance.

« Peut mieux faire, mais il y a des progrès. »

M. VAILLANT militera pour aller vers la démocratie et le suffrage universel direct.

Fin de la séance à 23 H 00.